

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 28 (1890)
Heft: 36

Artikel: Le costume des cantinières
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-191858>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Néanmoins, le colonel insiste et fait si bien qu'il obtient la grâce de Cambronne, mais à une condition expresse, c'est que celui-ci ne s'enivrera plus jamais de sa vie.

Le colonel se rend à la prison militaire. Il fait venir Cambronne.

— Tu as commis une grande faute, caporal, lui dit-il.

— C'est vrai, mon colonel; aussi vous voyez où j'en suis. Je vais la payer de ma vie.

— Peut-être, dit le colonel.

— Comment peut-être? Vous savez la rigueur de la loi militaire. Je n'ai point de grâce à attendre, et je n'ai plus qu'à mourir.

— Non, mon ami; tu ne dois pas mourir encore. Je t'apporte cette grâce dont tu désespères; je l'ai arrachée à grand-peine au commissaire du gouvernement. Il te remet ta peine et te rend même ton grade, mais à une condition.

— Une condition! Parlez, mon colonel. Parlez! Je ferai tout pour sauver ma tête... et surtout pour sauver mon honneur!

— C'est à la condition que tu ne te griseras jamais à l'avenir.

— Oh! mon colonel, ça, c'est impossible!

— Comment, impossible? pour échapper à la mort? Tu vas être fusillé demain; penses-y donc!

— Voyez-vous, mon colonel, il faudrait pour que je ne m'enivrasse plus, que je ne busse plus jamais de vin; car Cambronne et la bouteille, ça s'aime tant, qu'une fois que c'est commencé, il faut que cela finisse. Impossible de s'arrêter! Je ne peux donc pas promettre de ne plus me griser.

— Mais, malheureux, ne peux-tu pas promettre de ne plus boire de vin?

— Plus du tout?...

— Sans doute.

— Hum! c'est une grande affaire que vous me proposez là, mon colonel. Ne plus boire de vin... Ne plus jamais, jamais boire!

Et il baissa la tête.

— Mais, mon colonel, si je vous promettais de ne plus boire de vin de ma vie, qu'est-ce qui vous garantirait cette promesse?

— Ta parole d'honneur. Je n'ai pas besoin d'autre chose. Je te connais, et je sais que quand tu la donnes tu n'y manques pas.

Et comme le condamné baissait encore la tête, sans rien dire:

— Eh bien, Cambronne, que choisit-tu?...

— Vous êtes trop bon pour moi, mon colonel, répondit Cambronne d'un ton grave et pénétré. Merci de votre confiance; je l'apprécie plus encore que la grâce que vous m'apportez... Dieu nous entend. (Et levant la main.) Moi, Cambronne, je jure que jamais de ma vie une goutte de vin ne touchera mes lèvres!... Etes-vous content, mon colonel?

— Oui, mon ami, dit celui-ci, ému et heureux de ce qu'il venait d'entendre. Oui, je suis content de toi! Demain, tu seras libre. Sois un brave soldat, et emploie au service de la patrie la vie qu'elle te rend aujourd'hui.

Le lendemain, le caporal Cambronne rentra au corps et reprit son service...

Vingt-cinq ans après, le caporal Cambronne était devenu le général Cambronne; il avait commandé la vieille garde à Wa-

terloo, et avait déployé un merveilleux courage dans cette retraite héroïque.

Rentré dans ses foyers après la chute de l'empire, il vivait paisiblement à Paris, aimé et honoré de tous.

Son ancien colonel, brisé par l'âge et plus encore par les fatigues du service, s'était, lui aussi, retiré dans sa famille. Il sut que le général Cambronne était à Paris, et il voulut un jour l'inviter à dîner. Il convoqua plusieurs vieux frères d'armes, et leur prépara le meilleur repas qu'il put imaginer. La place d'honneur fut pour Cambronne, à droite du maître de la maison.

Etant à table, celui-ci offre à son hôte un verre de vieux vin, d'un prix très élevé, et conservé précieusement pour les grandes occasions. Cambronne regarde le colonel et, avec surprise et vivacité:

— Que me présentez-vous là? lui dit-il.

— Mais du vin du Rhin, mon général; et du fameux encore; il a plus de cinquante ans; vous n'en trouverez guère de semblable à Paris.

Et comme Cambronne semblait s'irriter de ces paroles:

— Mais, mon général, je vous assure qu'il est excellent. Goûtez plutôt.

— Et ma parole d'honneur, colonel, ma parole d'honneur! s'écria Cambronne en frappant sur la table. Et Nantes! et la prison! et la grâce! et mon serment! Avez-vous donc oublié tout cela, mon excellent ami?... Depuis ce jour, pas une goutte de vin n'a touché mes lèvres. Je vous l'avais juré et j'ai tenu parole.

Le colonel, admirant cette énergique fidélité, se garda bien d'insister, et s'applaudit une fois de plus d'avoir conservé un tel homme à la France.

Le costume des cantinières.

Le ministère de la guerre français vient de décider la suppression du costume des cantinières; bien plus: il a décidé que les cantinières ne prendraient plus part au défilé des troupes et resteraient dans leur voiture.

Adieu donc, le joli uniforme tricolore, à jupe rouge et bleue, avec tablier blanc, couronné par le coquet chapeau à plumes!

On ne verra plus, en tête des bataillons, les jours de grande revue, défiler la cantinière, mince et cambrée dans sa veste bleue, la main appuyée sur son tonnelet bariolé.

Tout ce qui les désignera, désormais, c'est une plaque au bras, avec ce mot: « Cantinière. »

La vivandière d'autrefois était souvent un vieux grognard, d'aspect rébarbatif, secouant les conscrits et tutoyant les anciens; mais c'était un être dévoué, courageux, aimant par-dessus tout le numéro du régiment; tour à tour ambulancière et soldat, elle suivait son bataillon au feu et, relevant les blessés dans sa voiture, allait de l'un à l'autre étancher la soif des élopés et donner l'accolade aux mourants.

En temps de paix, les attributions de

la cantinière étaient d'un ordre moins élevé: mariée à un soldat du régiment, tantôt sapeur, tantôt caporal infirmier, tantôt maréchal-ferrant, elle avait surtout le devoir de nourrir les sous-officiers; l'Etat lui fournissait la nourriture d'un cheval dont elle était obligée de se pourvoir à ses frais pour l'atteler à sa voiture.

Les règlements s'opposaient à ce qu'elle fût la femme d'un sous-officier; le cantinier ne pouvait donc être, au maximum, que caporal.

Dans certains régiments, — de cavalerie surtout, la cantinière était la coquette du colonel: on pourrait citer un régiment de dragons où il y en avait sept, fort jolies, parbleu! sous l'uniforme vert à plastron blanc, soigneusement choisies et tenues de monter à cheval lorsque les escadrons auxquels elles étaient attachées prenaient les armes.

Pour les cavaliers, la voiture de la cantinière a souvent servi d'ambulance; pour les fantassins, c'est elle qui recueillait les trainards fatigués de la trop longue étape.

Au feu, elle était généralement avec les bagages; mais, depuis les armes à longue portée, les cantinières se trouvaient, la plupart du temps, aussi exposées que les hommes de première ligne.

Beaucoup de cantinières ont eu leur voiture brisée de part en part par les obus: citons, entr'autres, celle du 1^{er} dragons, à Gravelotte.

Parmi ces braves femmes, il s'en est trouvé un certain nombre engagées elles-mêmes au feu; toutes s'y sont fort bien conduites. Elles abandonnaient le tonnelet pour le fusil. Aussi, dans l'armée, on ne compte plus les cantinières qui ont reçu la médaille militaire pour « faits d'armes ». Quelques-unes même ont porté ou portent encore la croix de la Légion-d'Honneur sur leur poitrine.

On dira tout ce qu'on voudra, mais l'armée regrettera le costume de la cantinière. Sous son habit militaire, vaillante et glorieuse, elle faisait réellement partie du régiment. Et quand elle versait force rasades aux soldats, vidant pour eux son tonnelet tricolore, ceux-ci n'oubliaient jamais de boire à la santé de la brave femme.

De la bouna martchandi.

Onna brava fenna qu'étai z'ua pè Lozena po fère vesita à sa felhie que lài étai mariâie, ne lài étai jamé restâre dè né, et n'avâi jamé étâ pè lo théâtre. Son bio-fe la lài minè onna veillâ iò y'avâi dâi comédiens, et la brava fenna fe bin ébayâ dè vairè cè grand tsandellâi qu'étâi peindu ào pliafond et qu'éclliâirivè tant bin; assebin le fe pas tant atteinchon ào resto.

Lo leindéman, que sa felhie lài dé-